

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementa						
Date de réception :	Dossier complet le : 10/08/2021	N° d'enregistrement :					
10/08/2021	10/06/2021	2021_5698					
1. Intitulé du projet							
Création d'un crématorium animalier de LE MEUX (60 880), Rue de la Grande Prée							
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	les) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	FUNECAP SCA						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GISSEROT THIERRY PRESIDENT						
RCS / SIRET 8 8 7 9 4 3 6	8 6 0 0 0 1 4 Forme juridic	∪e Autre personne morale de droit privé					
	ez à votre demande l'annexe obligato						
	au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje						
N° de catégorie et sous-catégorie		des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
1°a 48°	Autres ICPE soumises à autorisation : en ve cadavres d'animaux » de la nomenclature Cématorium pour annimaux avec 2 appare	ICPE.					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent							
catégorie), d'une partie administrative et o crémation filtrés. Le terrain d'assiette (surface = 5 630m²) es activités professionnelles en bordure de la	et aucune démolition n'est donc requise. Au spaces extérieurs n'est prévue.	blic équipée de deux appareils de E MEUX, qui est une zone dédiée aux					

### 4.2 Objectifs du projet

Sur le million d'animaux de compagnie qui décèdent chaque année chez les vétérinaires, environ 80% sont envoyés vers des crématoriums pour animaux (marché en croissance continue depuis 25 ans et la prise de conscience que l'équarrissage n'était pas une solution suffisamment digne pour traiter ces corps). Il existe seulement 25 installations de ce type sur le territoire national et la qualité de service proposée par le leader du secteur (plus de 90% de parts de marché) pourrait, selon les vétérinaires, être considérablement améliorée.

C'est pourquoi le groupe Funecap (#2 des services funéraires en France et de la gestion de crématoriums pour humains) et le groupe Sacpa (leader français de la gestion de l'animal en zone habitée) ont décidé d'allier leurs forces pour constituer une alternative solide aux autres acteurs du marché à travers la société Funecap SCA.

Le groupe envisage notamment d'améliorer significativement les services proposés à toutes les parties prenantes :

- pour les vétérinaires : de meilleurs prix et de meilleurs délais de réception des corps
- pour les familles : des nouveaux services (cérémonie, digital) et une meilleure traçabilité
- pour la communauté : un respect total de l'environnement avec des équipements filtrés même quand cela n'est pas réglementairement obligatoire

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont des travaux de construction courantes.

le chantier sera réalisé en une phase.

La parcelle de forme plutôt rectangulaire, permet l'implantation d'un bâtiment de la même forme avec une séparation franche entre la partie technique et la partie accessible au public.

Les premières reconnaissances de sol permettent d'envisager un système de fondation superficiel. La phase de travaux sera courte avec une durée prévisible de 8 mois et se limite à l'emprise foncière du site.

le bâtiment est constitué d'une dalle sur terre plein avec une élévation en structure métallique fabriquée en atelier et assemblée sur site.

Nous distinguons la partie technique de la partie publique par une séparation coupe feu en parpaings et structure fusible. les parois verticales extérieures sont composées de bardage extérieur métallique micro-nervuré.

Le choix des matériaux a été pensé dans le cadre d'une déconstruction propre avec revalorisation des matériaux de recyclage.

Par ailleurs, le fait que le terrain soit situé dans une zone d'activités permettra de limiter les incidences liées aux travaux.

La description du principe constructif est détaillée en annexe 11

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'implantation du projet sur le site permet de créer 1 seul accès depuis le domaine public pour la partie accueil du public et la partie technique.

Les animaux décédés arrivent par camions réfrigérés, moyen ou gros porteur, et sont traités dans la partie technique. Il est prévu entre 20 000 et 30 000 crémations par an, les animaux concernés sont des animaux de compagnie compris les équidés.

La partie accessible au public permet aux visiteurs de récupérer les cendres de leurs animaux dans un cadre de qualité. Cette zone bénéficie d'un parking agrémenté d'un aménagement paysager. Le crématorium sera ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi matin de 9h à 13h.

Le flux global de véhicule attendue sur l'installation est de l'ordre de 50 passages jours. Les infrastructures routières le permettent sans modification (proximité d'accès avec la RD200 et voiries sur la zone dimensionnées pour accueillir des poids lourds).

Le crématorium comprendra deux appareils de crémation filtrés (même quand la réglementation ne l'impose pas) suivant les normes en vigueur.

Le crématorium sera soumis aux dispositions de l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 2740 de la nomenclature des ICPE

Plus globalement, la parfaite maitrise de Funecap SCA des différents procédés techniques (crémation, filtration, gestion des déchets, etc.) permettra de limiter au maximum les éventuels nuisances liées à l'exploitation.

Arrêté et tableau des polluants annexe 13

Gestion de déchets spécifiques de filtration : Annexe 16

	L	
<b>4.4</b> A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité environnem		
autorisation d'installation classée pour	•	
		eration - préciser les unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	Valeur(s) 5 630 m <sup>2</sup>
Superficie de la parcelle Emprise du bâtiment		907 m <sup>2</sup>
Surface de plancher		821 m <sup>2</sup>
Hauteur bâtiment (faitage /acrotère)		6,50m / 7 m
Superficie des voiries et parking		2 607 m <sup>2</sup> (2 374 + 233)
Superficie des espaces verts et terrain	naturel	1 496 m <sup>2</sup>
Cheminement piéton	adifiáa)	96 m <sup>2</sup> 610 m <sup>2</sup>
Voirie d'accès (déjà existante & non m	odiliee)	610111
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	s <sup>1</sup> Long. 2 ° 4 5 ' 1 1 " E Lat. 4 9 ° 2 1 ' 1 5 " N
RUE DE LA GRANDE PREE 60880 LE MEUX; LE MEUX	Pour les catégories 5° a), 6° c et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	
J	oignez à votre demande les c	annexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation or environnementale?	ion d'une installation ou d'un ou u cet ouvrage a-t-il fait l'obje	vrage existant? Oui Non X et d'une évaluation Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme		
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut		
maiquez a quelle date il a ete dut	3113C :	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF I la plus proche à 1,0 km ZNIEFF 220013816 ZNIEFF I la plus proche à 1,2 km ZNIEFF 220014322 ZNIEFF II la plus proche à 4,1 km ZNIEFF 220420015 Voir Annexe 7 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Voir Annexe 7 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le projet se trouve dans une zone concernée par le PPBE 3ème échéance pour le département de l'Oise
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	le projet ne se site dans aucun de ces périmètres. Le monument le plus proche est à 1,4km : Château au Meux
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La zone de projet est concernée par le risque d'inondation P.P.R.I. de la rivière Oise, bief Compiègne - Pont Ste Maxence, dont la révision a été prescrite le 20 juillet 2020 Sur le plan de masse en Annexe 8, les zones inondables ont été représentées : elles se trouvent au niveau des espaces verts et des places de stationnement (le bâtiment n'est pas concerné).
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	D'après les bases de données BASOL et BASIAS, les sols du projet n'ont pas été identifiés comme pollués, et les activités précédentes sur la parcelle ne laissent présager aucune pollution des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Sites Natura 2000 les plus proche :  * 1,2 km pour la directive oiseaux FR 2212001  Annexe 6 - Localisation des Natura 2000
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

veolilez Corri	Veuillez completer le tableau suivant :  De quelle nature ? De quelle importance ?				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable.  Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable (propres aux employés et visiteurs, ainsi que pour le nettoyage des locaux)  Le besoin est estimé autour de 0.5m³ par jour.	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La nature de la construction d'un bâtiment à structure légère sans niveau de sous sol n'entraîne pas de pompage.	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Lors du terrassement les terres décapées permettront la mise à niveau du terrain d'assiette. Le volume de terre à traiter est estimé à 400 m <sup>3</sup>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Non pour les raisons énoncées ci dessus, le rapport déblais remblais sera nul.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Le site du projet n'est concerné par aucun zonage de type ZNIEFF, réserve naturelle ou Natura 2000.Le site ne possède aucune flore spécifique (ancien terrain agricole): une végétalisation d'une partie de la parcelle est prévue. En phase chantier, il existe de faibles nuisances liées au bruit des engins, poussières, vibrations etc qui sont des perturbations ponctuelles et limitées.  En phase exploitation: circulation de 50 véhicules jours, dégagement lumineux limité en fin de journée l'hiver	
Milieu naturel			X	Aucune incidence compte tenu de l'éloignement du projet vis à vis des zones type Natura 2000 1,2 km. De plus, le site est situé de l'autre côté de la route départementale D200 et de l'Oise. Aucune vulnérabilité particulière n'est précisée pour la zone Natura 2000.  Annexe 6 - Localisation des Natura 2000	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le terrain a été à usage agricole mais n'est plus cultivé. Il est désormais situé dans une zone Industrielle. Dans le cadre du projet, il sera en outre largement végétalisé en comparaison des autres terrains et activités de la zone
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		PPR Inondation: seuls les espaces verts et voiries sont concernés par le risque (voir Rubrique 5 et annexe 8)  Exposition sismique très faible  Commune exposée aux retrait-gonflements des sols argileux: Oui mais la parcelle est dans une zone d'exposition faible (pas de PPRN)  Présence de Radon potentiel de catégorie faible.  Annexe 10 - Descriptifs des Risques - Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les rejets atmosphériques engendrés par le projet respectent les recommandations des autorités sanitaires. Les réactifs usagés issus des traitements des fumées sont pris en charge par Véolia et partent en centre d'enfouissement voir contrat joint Annexe 15 - Contrat EMTA et Annexe 13 - Approche des dispersions atmosphérique Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500m de la cheminée du futur crématorium, dans une direction où les vents sont très faibles annexe 13
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le trafic engendré par le crématorium reste faible, au maximum 50 véhicules jour. En comparaison avec les activités des installations voisines, le trafic dû à l'activité du crématorium sera bien inférieur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Voir annexe 12 - Incidence acoustique du crématorium - Les aéroréfrigérants liés aux lignes de filtrations dégagent 44 db pendant certaines phases de refroidissements des fumées Le bruit lié au trafic est estimé à 55dB> Bruit global généré par le projet : 55 dB Etant dans un PPBE dans une zone à 60dB, on note aucune émergence du projet. Des dispositions (bâtiment) seront prises pour réduire le bruit de la RD

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Les locaux resteront fermés en dehors des périodes de livraison. Les cadavres d'animaux seront placés dans des housses imperméables permettant à la fois d'éviter des contaminations des sols, mais également d'éventuelles émanations d'odeurs
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	En dehors de la période de chantier, le crématorium ne générera pas de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		Le seul dégagement lumineux se fera en fin de journée ou pendant les journées d'hiver pour l'accueil du public en corrélation avec la norme PMR notamment (le site fermant à 18h).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les principales émissions atmosphériques sont celles générées par les appareils de crémations. Ces émissions sont rejetées au niveau des cheminées après avoir subi un traitement par filtration.  Les émissions atmosphériques sont essentiellement composées de gaz de combustion, poussières, métaux, dioxines/furanes, acide chloridrique et COV.  Les équipements de crémations performants assureront des rejets dans l'atmosphère inférieurs aux valeurs limites réglementaires. Annexes 13/16
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Eaux domestiques Les eaux de lavage des sols, bacs, chambres froides, véhicules sont traitées via une station UV avec filtres et résines avant rejets dans le réseau communal (une convention de rejet sera établie avec le délégataire du réseau) Un stockage des eaux d'incendies est prévu dans notre projet. Les eaux de ruissellements seront traitées via un séparateur d'hydrocarbures avant infiltration dans le terrain. Un confinement total du réseaux est prévu
	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$		Le crématorium rejette des effluents de type domestiques inférieur à une dizaine d'équivalent habitants. Les eaux usées seront collectées par le réseau d'eaux usées existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets ménagers liés à l'activité humaine sur le site seront triés et éliminés via la filière de ramassage communal.  Les déchets issus du traitement des gaz de combustion appelés réactif usagé seront stockés dans des contenants hermétiques et envoyés dans un centre d'enfouissement Solitop filiale de Véolia voir contrat EMTA en annexe.  Annexe 15 - Contrat EMTA

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	<ul> <li>le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection particulier;</li> <li>le projet se situe dans une zone industrielle;</li> <li>la qualité architecturale du projet est largement supérieur aux lots construits dans la zone d'activité;</li> <li>le terrain d'assiette du projet fera l'objet d'un aménagement paysage.</li> </ul>
Cadre de vie / Population			×	Le terrain d'assiette du projet est situé dans la zone d'activités économiques LE MEUX-ARMANCOURT - LA PANTOUFIERE
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identif	iées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- Appareils neufs et conformes aux règlements en vigueur ajout d'un système de filtration performant permettant d'abaisser encore plus les concentrations de polluants dans les rejets
- Gestion des eaux usées, eaux pluviales et eaux de voiries maîtrisée
- Surveillance et maitrise des émissions dans l'air (fumés, bruits)
- Plage horaire de fonctionnement diurne
- Livraison des animaux décédés à température négatives, pas de risque sanitaires

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Plusieurs raisons nous conduisent à considérer qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

Tout d'abord, le projet doit s'implanter dans une ZAE précisément destinée à l'accueil d'entreprises éloignée de tout espace protégé.

Ensuite, il sera en tout état de cause soumis à autorisation environnementale, de sorte que s'il n'est pas soumis à évaluation environnementale et donc à étude d'impact, il donnera néanmoins lieu à une étude d'incidence environnementale (articles R. 181-13 et R. 181-14 du code de l'environnement).

Enfin, nous disposons d'une réelle expérience en termes de crémation. Les équipements de crémation prévus disposent de systèmes de filtration performants et les rejets dans l'atmosphère seront inférieurs aux valeurs limites de rejets réglementaires.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent								
	Objet							
	9. Engagement et signature							
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X							
Fait à	le,							
Signature	Télédéclaré le 10/08/2021							